



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 décembre

L'an 2016, le 21 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 21
Absents : 9
Procuration : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

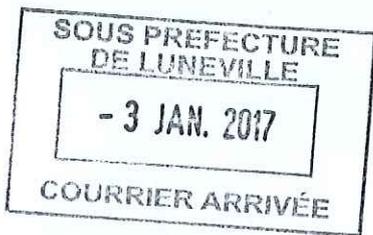
Étaient présents : M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. JAQUAT Jean-Pierre, Mme JACQUOT Dominique, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

Étaient excusés avec pouvoir : M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. PISTER Jacques donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à VILLAUME Damienne,

Étaient excusés ou remplacés : M. ARNOULD Philippe remplacé par M. GOGLIONE J.Marie, M. BAUDOIN Jacques M. BIENTZ Guy, M. GEX Christian, M. JAMBOIS Guy, M. SONREL Christophe remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian remplacé par M. JAQUAT J.Pierre, M. ZABEL Bernard remplacé par VILLAUME Damienne, M. MARTIN J.Paul remplacé par M. MAILLIOT Frédéric.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme COLAS Claudine



2016-049

Décision Modificative N°2 du Budget Principal 2016

Date de convocation
15/12/2016

Monsieur le Président expose la Décision Modificative budgétaire n°2 du budget principal 2016.

DATE D'AFFICHAGE
03 JAN 2017

Le chapitre 65 se trouve en déséquilibre par rapport au prévisionnel suite à un dépassement de l'article 6531 de 22.14 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

Il y a lieu de procéder à un réajustement de cet article au réel.

et publication du :

Le Président propose au Comité de pôle d'adopter la décision modificative de la façon suivante :

03 JAN 2017

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap.) - Opération	Montant	Article Chap - Opération	Montant
6531 (65) : Indemnités	22.14	758 (75) : Produits divers de gestion courante	22.14
Total Dépenses	22.14	Total Recettes	22.14

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°2 du budget principal 2016.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

